

## **Compte rendu de la séance extraordinaire du 30 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le trente avril à 19 heures ,le conseil municipal d'Estang, régulièrement convoqué s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances,sous la présidence de M. Christophe Rande, sur convocation du 27 avril 2021

Etaient présents :Monsieur Christophe RANDE, Monsieur Alain DUPUY, Monsieur Joseph TORRENT, Monsieur Joel LABURTHER, Madame Audrey TORRENT, Monsieur Leny MAYORAL, Madame Veronique BOURGEOIS - RANDE, Monsieur Regis BENVENUTO, Monsieur Patrick DUBOS, Madame Michèle DOREY, Madame Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Monsieur Gilles BIBE

Excusés, représentés : Philippe CESAR, représenté par Joseph TORRENT

Christophe LENCAUCHEZ, représenté par Audrey TORRENT, Elodie MARTIN, représentée Par Christophe RANDE -

Départ en cours de séance de Leny Mayoral (astreinte professionnelle) représenté par Muriel ARRIVETS

Secrétaire(s) de la séance : Audrey TORRENT

### **Ordre du jour:**

1/ PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL AUX GERANTS DU CABANOT

2 / AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU RECOURS AU FOND ET DE LA REQUETE EN REFERE CONTRE L'EXECUTION DE L'ARRETE PORTANT SUR LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE RUE DES ECOLES A ESTANG

### **Délibérations du conseil:**

#### **1 / RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CABANOT ( DE 2021 026)**

Monsieur le Maire rappelle le point principal de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal extraordinaire , à savoir :

- la proposition de renouvellement du bail aux gérants du Cabanot.

Avant de procéder au vote, Gilles Bibé demande comment s'est passé la rencontre à 17 heures avec M. Richard NADEAU, le gérant du Cabanot : ce dernier , après l'introduction de M. le Maire, au bout de quelques minutes, à exprimé qu'il souhaitait un bail commercial 3-6-9 , puis est parti sans échanger avec les conseillers présents.

Régis Benvenuto demande ce que signifie réellement un bail 3-6-9. Leny Mayoral explique que c'est un bail qui est renouvelé tacitement tous les 3 ans s'il n'est pas dénoncé par le bailleur.

En réponse à une question sur le choix du huis clos, il été précisé qu' au vu des circonstances de ce vote, il était préférable d'opter pour ce mode de réunion.

Une dernière question portait sur le choix du bulletin secret. M. le Maire a répondu que chacun pourrait ainsi exprimer sur papier son vote sans être gêné par un vote à main levée devant tous.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter en choisissant parmi 2 possibilités, soit l'expulsion, soit le bail commercial 3-6-9 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

se prononce en faveur du bail commercial 3-6-9, par 13 voix favorables, 1 abstention et 1 nul

Les propositions sont retenues de demander au centre de gestion d'aider à la rédaction de ce document, d'établir un état des lieux constitutif, de prévoir le paiement de l'occupation du domaine public par la redevance des droits de place, de se renseigner sur la réactualisation du montant du loyer de départ et sur la révision en fonction de l'évolution de l'indice annuel des baux commerciaux.

## **2- AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE ( DE 2021 027)**

**Autorisation du maire à ester en justice dans le cadre du recours au fond et de la requête en référé contre l'exécution de l'arrêté portant sur la création d'une maison médicale rue des écoles à ESTANG.**

Michèle DOREY demande quels sont les motifs entre la voirie et la carte communale, il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'un problème d'accès.

Le vote n'étant pas à bulletin secret, le Conseil Municipal se prononce avec 10 voix favorables, 5 abstentions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

A la fin du vote, Gilles Bibé fait une remarque sur la vitesse des camions route de Monguilhem, Patrick DUBOS parle également de ce problème quant aux véhicules du SETA. Joel LABURTHE propose lors de la réunion chantier de lundi, d'insister de nouveau auprès de leur responsable.

M. Le Maire fait lecture d'un courrier pour la vaccination sur AUCH afin de tenir les bureaux de vote lors des élections départementales, les 20 et 27 juin 2021. Il suggère également un autre dispositif relayé par docto'lib : « vite ma dose ».

Pour finir, Régis BENVENUTO demande ce qui a été décidé pour la cérémonie du 8 mai. M. Le Maire répond que, pour le moment, il n'y a de réponse de la Préfecture. Il est proposé de faire un don à l'association « les bleuets ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

